

**MÉDICAMENTS.** Le docteur vétérinaire Javier Ernet-Azanza est suspendu un an pour des faits « contraires à l'honneur et la probité »

## Bordeaux : un vétérinaire sanctionné par ses pairs



Repli corporatiste hexagonal ou déontologie vétérinaire bafouée ? Le docteur Javier Ernet-Azanza, Navarrais également inscrit à l'Ordre des vétérinaires d'Aquitaine où il compte le plus gros de sa clientèle, était convoqué hier devant sa chambre régionale de discipline. Une instance qu'il connaît bien puisqu'il a déjà écopé en 2007 de six mois de suspension avec sursis.

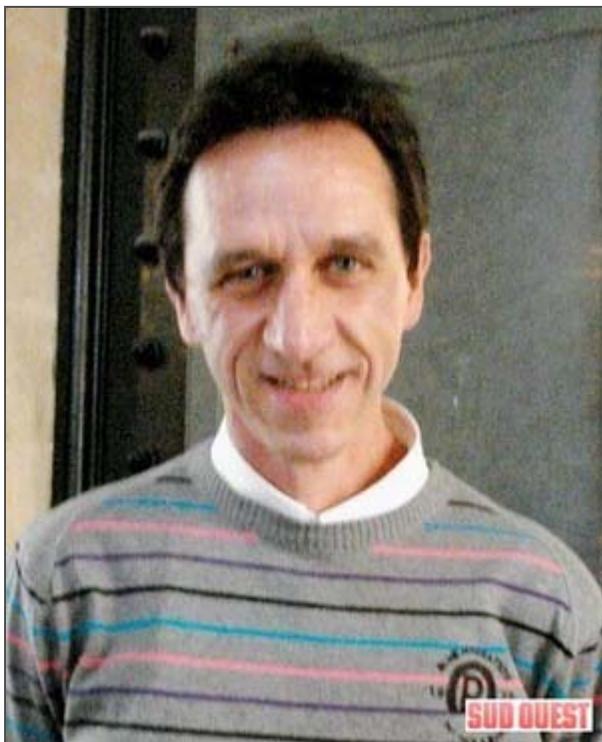
Suite à une inspection menée en 2008 par la direction des services vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques chez un éleveur d'Ixassou, ses pairs lui faisaient divers reproches. À commencer par dix ordonnances de complaisance sans consultation préalable, qui ont permis aux responsables de l'élevage de s'approvisionner en médicaments vétérinaires à la Venta Peio, à Dantxarinea, en Espagne. Le vétérinaire était également soupçonné d'avoir signé ces ordonnances alors qu'il

n'était pas le vétérinaire traitant, de les avoir rédigées en espagnol et d'avoir omis posologie et durée du traitement.

### Des éleveurs en soutien

« Un jour, l'une de nos vaches avait des ratés quand elle marchait », explique l'éleveur contrôlé. « Personne ne trouvait ce qu'elle avait. Le docteur Ernet est venu voir, il ne nous a rien pris. J'ai trouvé ça honnête, je l'ai gardé. » « Les médicaments, on s'en va les chercher à la venta qui nous les donne avec une ordonnance présignée du docteur. Il y a une sacrée différence de prix », se justifie-t-il. De 30 à 40 %. « C'est le coeur du problème », soupirent et marmonnent des éleveurs venus en soutien.

Le docteur Gilles Madiot, président de l'Ordre des vétérinaires d'Aquitaine, dénonce « une approche laxiste de la pharmacovigilance ». Il rappelle la « fonction d'une ordonnance, prescription qui s'intercale entre une visite et la délivrance des médicaments ». Vente qui ne peut se faire en France que par des pharmaciens, des groupements d'éleveurs agréés ou... des vétérinaires.



Le docteur Erneta. (photo fL. m.)

« Ces ordonnances sont une régularisation a posteriori d'automédication, fustige le président de l'Ordre aquitain. C'est une banalisation de l'utilisation des médicaments vétérinaires qui met en péril la sécurité alimentaire, qui fait l'objet d'un commerce. »

Me Jean-Paul Montenot insiste, quant à lui, sur « la toile de fond économique » du dossier. « Si Javier Erneta est cité à comparaître aujourd'hui, c'est parce qu'on n'endigue pas le problème de l'importation de médicaments vétérinaires en l'absence d'une réglementation française. »

Le conseil démonte un à un les griefs qui sont faits à son client. Il s'appuie même sur une étude menée en 2005 par l'Association des utilisateurs de l'agrochimie européenne (Audace). Dans 22 cabinets aquitains testés au hasard, Audace a pu obtenir antibiotiques ou hormones... sans visite préalable. Une plainte a été déposée mi-avril.

« Ils veulent, en fait, le faire repasser de l'autre côté de la frontière, pour rester entre vétérinaires français afin de vendre au prix convenu les médicaments qui les font vivre. » Après en avoir délibéré, la chambre de discipline a révoqué le sursis antérieur. Six mois supplémentaires ont été prononcés. Soit un total d'un an de

suspension en France.

**Auteur : Florence Moreau**

**Tags :** France Santé Médecine vétérinaire Pharmacie Médecine **bordeaux**



[Lancer l'impression](#)

SUDOUEST.COM

**Toute l'actualité régionale avec Sudouest.com**

A découvrir : **Blogsudouest.com**, créez votre **blog gratuit** / Annonces en ligne : **Auto, Immo, Emploi, Légales.**

**L'annuaire des associations** (Béarn, Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pays Basque)